

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIVISIONS D'ENREGISTREMENT DE BERTHIER ET DE MASKINONGÉ

DESCRIPTION TECHNIQUE

ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE: BOULLÉ

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté de Matawinie dans les cantons de: Dupont, Boullé, Troyes, Lenoir, Légaré et Charland ayant une superficie de 638,5 km² et dont la ligne périmétrique se décrit à l'aide d'une ligne brisée dont les coordonnées U.T.M. sont:

Partant d'un point situé sur la ligne de division des cantons de Lenoir, de Laverdière, de Dupont et de Charland; de là, vers le nord-ouest, la ligne de division des cantons de Dupont et de Lenoir jusqu'à un point situé à 60 m au sud-est de la limite d'emprise d'un chemin qui passe au nord du lac Mitoyen et au sud du lac Ventura en contournant par le sud-ouest par une ligne parallèle et distante de 60 m au sud-ouest de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) sur la rive sud-ouest des lacs dont les coordonnées géocentriques sont: 5 192 250 m N et 544 750 m E, 5 195 850 m N et 541 450 m E et en contournant par le nord-est suivant une ligne parallèle et distante de 60 m au nord-est de la L.H.E.O. sur la rive nord-est des lacs Vedène et Mitoyen; de là, dans une direction générale nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m au sud de l'emprise sud

dudit chemin jusqu'à un point situé à 60 m à l'ouest de la L.H.E.O. situé sur la rive ouest de l'émissaire du lac Ventura; de là, dans une direction générale nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m au sud-ouest de ladite ligne de l'émissaire du lac Ventura jusqu'à l'intersection avec la ligne de division des cantons de Lenoir et de Dupont, point dont les coordonnées sont: 5 203 250 m N et 533 725 m E; de là, vers le nord-ouest, ladite ligne de division; vers le nord-est, la limite nord-ouest du canton de Dupont et de Boullé en contournant par une ligne parallèle et distante de 60 m au nord-ouest de la L.H.E.O. sur la rive nord-ouest du lac Bélanger et un lac dont les coordonnées géocentriques sont: 5 212 950 m N et 540 900 m E, vers le sud-est la ligne de division des cantons de Boullé et de Troyes jusqu'à un point situé à 60 m au sud-est de la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire du lac du Boule en contournant par l'ouest par une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. les lacs dont les coordonnées géocentriques sont: 5 213 350 m N et 565 800 m E, 5 212 600 m N et 567 200 m E et par l'est le lac dont les coordonnées géocentriques sont: 5 213 000 m N et 566 800 m E; de là, dans une direction générale sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m au sud-est de la L.H.E.O. sur la rive sud-est du tributaire du lac du Boule, à 60 m au sud-est de la L.H.E.O. sur la rive sud-est du lac du Boule, à 60 m au sud-est de la L.H.E.O. sur la rive sud-est de l'émissaire du lac du Boule et à 60 m au sud de la L.H.E.O. sur la rive sud du lac du Verny jusqu'au point A, un point dont les coordonnées sont: 5 209 000 m N et 565 350 m E; de là, vers l'ouest, le sud-ouest et le sud-est, une ligne brisée dont

les coordonnées des sommets sont:

- B 5 208 900 m N et 562 800 m E,
 en contournant par le nord suivant une ligne
 parallèle et distante de 60 m au nord de la
 L.H.E.O. sur la rive nord du lac Boullé;
- C 5 208 450 m N et 562 600 m E;
- D 5 208 500 m N et 559 050 m E;
- E 5 203 350 m N et 561 700 m E;
- F 5 202 450 m N et 562 800 m E,
 ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la ri-
 ve gauche de la rivière Boullé; de là, dans
 une direction générale sud-ouest puis ouest,
 la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière
 Boullé, le prolongement de la L.H.E.O. sur la
 rive droite du ruisseau Pierron, la L.H.E.O.
 sur la rive droite du ruisseau Pierron
 jusqu'à l'intersection avec une ligne de
 hauteur arpenté par Jude Audet, a.g., le 16
 novembre 1977, point dont les coordonnées
 sont: 5 193 550 m N et 552 300 m E; de là,
 vers le nord et le sud-ouest, suivant ladite
 ligne de hauteur arpenté par Jude Audet,
 a.g., selon les azimuts et distance suivante:
 0°00' - 3 060 m, 252°00' - 2 570 m, 231°00'
 - 3 220 m, 195°00' - 1930 m, en contournant
 par le nord-ouest selon la L.H.E.O. sur la
 rive nord-ouest le lac Quintin 221°00' - 966
 m ce point étant situé sur la ligne de
 division des cantons de Charland et de
 Laverdière; de là, vers le nord-ouest, ladite
 ligne de division jusqu'au point de départ.

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada.

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro P-450.

L'original de ce document est conservé au Service de l'acquisition d'immeubles du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

PRÉPARÉE PAR:


JACQUES PELCHAT
Arpenteur-géomètre

Québec, le 10 septembre 1986

Minute: 450

NO. 103-0000-03
ZEC Boullé

Plan de répartition des zones de chasse et de pêche
Version : 103-0000-03-000
Mise à jour : 1993-03-03
Date : 1993-03-03
Échelle : 1:50 000

31 1403 0 3

